



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

14 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE

14 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 20

OBJET

Voyage scolaire mai 2020 –
convention de partenariat
pep91.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-
Préfecture le 03/02/2020

Publiée le 03/02/2020

Notifiée le 03/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Yves MARRE, Jaqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Michelle LUCARIN, Camille CRONIER, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL.

Etaient Absents :

Stéphane LEPECULIER, Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, André RIETZ, Alain DENIMAL, Alain NOURY, Carole DEFFAIN.

Etaient Absents excusés :

Katia MERLEN donne pouvoir à Yves MARRE,
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Camille CRONIER,
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN,
Marie-Colette MAHIER donne pouvoir à Jacqueline GALEAZZI,
Isabelle QUESNES donne pouvoir à Mariannick MORVAN,
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Ariel SHEPS.

**VOYAGE SCOLAIRE MAI 2020 – CONVENTION DE PARTENARIAT
PEP91.**

Madame Mariannick MORVAN, Maire de la commune, informe l’assemblée que deux classes de l’école élémentaire Louis Moreau ont pour projet de partir en classe transplantée du 11 au 15 mai 2020 à Couseulles-sur-mer dans le département du Calvados.

La classe de CM1 (25 élèves) et la classe de CM2 (25 élèves).

Pour mener à bien ce projet, il convient de signer le contrat avec l’organisme Les Pep 91 et de fixer la participation familiale.

Il est proposé d’appliquer la répartition retenue pour l’organisation de séjours par la commune pour les fertois âgés de 6 à 17 ans.

VU le code général des Collectivités Territoriale,

VU la convention de partenariat annexée,

VU l’avis de la commission scolaire du 4 décembre 2019,

VU l’avis de la commission des finances du 4 décembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

- **FIXE** le plafond des classes transplantées à 404.08 € par enfant,

- **APPROUVE** le coût du projet de l'école élémentaire Louis Moreau fixé à la somme de 20204.00 € TTC
- **FIXE** comme suit la participation familiale, par enfant, pour un séjour de 5 jours, 4 nuits en voyage scolaire.

Quot 1	Quot 2	Quot 3	Quot 4	Quot 5	Quot 6	Quot 7	Quot 8	Extérieur
30%	34%	38%	42%	46%	50%	54%	58%	100%
121.22€	137.38€	153.55€	169.71€	185.88€	202.04€	218.20€	234.37€	404.08 €

FIXE comme suit la participation familiale, par enfant, pour un séjour de 5 jours, 4 nuits en voyage scolaire.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70878.

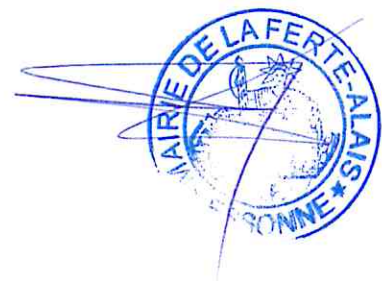
DECIDE que le versement de cette somme est payable en 3 versements égaux pour les familles qui le désirent comme suit : 15 mai 2020, 15 juin 2020, 15 juillet 2020.

Les versements s'effectueront lors de l'inscription de l'enfant et ne seront pas remboursables en cas de désistement, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN





A.D.P.E.P. 91

16, rue Thibaud de Champagne

91090 LISSES

☎ 01 69 11 23 83 - 📠 01 60 86 16 36

✉ m.raoul@pep-decouvertes.fr

Siret : 30896188700061 - APE 9499Z

Etablissement non assujéti à la TVA

" TVA non applicable, art. 293 B du CGI "

Convention de Voyage Scolaire Éducatif

Retour de la convention avant le 18/02/2020

Entre les soussignés,

désignée ci après : **PEP 91**

représentée par son Responsable des Classes de Découvertes ,

M. Michel RAOUL

et

La Municipalité de

Hôtel de ville

Rue de l'Hôtel de Ville

91590 LA FERTE ALAIS

représentée par son maire,

Mme Marie Annick MORVAN

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Cette convention concerne le groupe suivant :

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
LOUIS MOREAU
BOULEVARD P ANGOT
91590 LA FERTE ALAIS

Effectif(s)	Enseignant(s)	Niveaux
19	Mme JAVIER Laetitia	CM2
27	Mme HERRY Florine	CM1
46	Élèves	
2	Enseignants	
3	Adultes supplémentaires gratuits	

soit 51 personnes

qui sera accueilli dans le centre
ayant fait l'objet des contrôles
et autorisations exigés

LES ESNEQUES
rue Emile Héroult
14470 COURSEULLES-SUR-MER

Agrément Éducation Nationale
6 du 05/09/2018
Agrément Jeunesse et Sports
014-191-1007 du 03/05/2017

aux dates et horaires suivants :

Dates et Horaires sur place	
Du Lundi 11 Mai 2020	à 18:00 pour le Déjeuner
PN emporté par les animateurs qui vous rejoignent au Mémorial	
Au Vendredi 15 Mai 2020	à 16:30 pour le Goûter
Soit 5,00 jours	

Article 2

Les PEP 91 s'engagent à héberger et nourrir dans les équipements désignés ci-dessus, le groupe désigné précédemment.

Article 3

L'Établissement désigné précédemment aura fait l'objet des contrôles et autorisations nécessaires au fonctionnement d'un séjour de Classes d'Environnement

Article 4

Les dégradations graves ou onéreuses qui seraient constatées du fait des bénéficiaires du séjour concerné feront l'objet d'une facturation séparée.

Article 5

Le prix forfaitaire est fixé à 282,70 € par séjour et par élève.

Article 6

Ce prix comprend :

- Hébergement en pension complète
- Assurance MAIF (RC, rapatriement)
- 1 animateur technique par classe
- Gratuité 1 adulte pour 10 enfants
- Blog "On donne des nouvelles.com"
- Voyage aller/retour en car
- Transport en car pour les sorties
- Fiche Bilan après séjour
- Activités découverte du milieu
- Chauffeur hébergé EN COLLECTIVITE selon dispo, 32 €/jr
- Adulte supplémentaire 39€/jr en COLLECTIVITE selon dispo
- Horaires d'INSTALLATION et de LIBERATION des chambres selon dispo, PARTAGE possible des bâtiments d'hébergement
- DEVIS SIGNE VALANT ENGAGEMENT SE REPORTER AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE
- RETOUR du DEVIS signé avec ACOMPTE de 30%
- TARIF calculé sur BASE de 20 élèves/ classe ; en dessous ce tarif n'est plus valable; NOUS CONSULTER
- TARIFS BUS ACTIVITES 2019, augmentation à prévoir
- Annulation d'activités payantes --> frais d'annulation
- Activités selon météo et disponibilités des intervenants

Forfait 5 jours Messages de Paix pour les CM2 : 3 musées au choix; plages du débarquement, découverte du littoral, vestiges historiques de courseulles sur mer

Adulte supplémentaire 5 jours : 214.50 €

Pas de déduction sur les forfaits si vous arrivez avec votre PN

Article 7

Les **PEP 91** feront l'avance des frais médicaux remboursables qui feront l'objet d'une facturation séparée en fin de séjour. Cette facturation sera accompagnée des feuilles de Sécurité Sociale et des ordonnances correspondantes. Ces sommes ainsi justifiées seront remboursées par :

Hôtel de ville
Rue de l'Hôtel de Ville

91590 LA FERTE ALAIS

dés réception de notre facture.

Article 8

Les **PEP 91** organiseront le transport aller-retour en Car au départ de l'école.

Article 9

Coût du séjour

	Tarif	Nombre	Total	Participation
Séjour Messages de Paix 5 jours HS	282,70	46,00	13 004,20	13 004,20
Autocar 57 places maxi (A/R) car restant sur place	3 234,00	1,00	3 234,00	3 234,00
Total général			16 238,20 €	16 238,20 €

Votre participation est de

Seize mille deux cent trente huit Euros et 20 centimes

soit 100,00 % du coût total.

Article 10

Le règlement s'effectuera de la manière suivante :

30,00 % un mois avant le départ, soit 4 871,46 €

20,00 % 8 jours avant le départ, soit 3 247,64 €

Le solde, à la fin du séjour, sur présentation d'une facture détaillée.

Article 11

Toute annulation, sauf cas de maladie grave, blessure grave ou décès, entraînera la retenue des frais suivants :

- Plus de 30 jours avant le départ : 5 %
- Moins de 30 jours avant le départ : 25 %
- Moins de 21 jours avant le départ : 50 %
- Moins de 15 jours avant le départ : 75 %
- Moins de 8 jours avant le départ : 90 %

Une baisse de moins de 10% de l'effectif annoncé est permise et ne donnera pas lieu à facturation.

Fait à LISSES

Le 03/02/2020

Le Responsable des Classes de Découvertes
des PEP 91

M. Michel RAOUL

Fait à LA FERTE - ALAIS

Le 08/02/2020

Le Maire,

Mme Marie Annick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION VOYAGE SCOLAIRE MAI 2020 CONVENTION DE
PARTENARIAT PEP91

.....
Date de décision: 20/01/2020

Date de réception de l'accusé 06/02/2020
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 1_5

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200120-1_5-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .1

Domaines de competences par themes

Enseignement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 5 - deliberation voyage scolaire mai 2020 convention de partenariat
pep91.pdf (99_DE-091-219102324-20200120-1_5-DE-1-1_1.pdf)